



40 Chemin de Chantemesse – 31310 Rieux-Volvestre

Tél. : 05 61 90 87 10

✉ : rh.direction@sivom-volvestre.fr

PROCES-VERBAL

Comité syndical du 8 avril 2026 à 18h30, Au siège du SIVOM

Date de la convocation : le 02/04/2026

En exercice	Présents	Pouvoirs	Votants
28	28	00	28

ETAIENT PRESENTS : Jean-Marc MANFRIN, Baptiste PAREDES, Sophie JEAN, Dominique LEVASSEUR (suppléante de Louis ANGLAS, titulaire absent), Bernard DELCROIX, Michel CASTAN, Jacques BABY, Fabrice GRAGLIA, Charles NAYLIES, Miguel JOSSE, Jean CHALDUC, Carole PORQUERAS, Marie-Josée CARUSO, Jean-Michel CAZAUX, Magali MASSE, Yves CARON-JOURDA, Maryse VEZAT-BARONIA, Daniel ESCORIHUELA, Laëtitia SEGALA, Roger SANTA CRUZ, Serge PICARD, Sébastien CARON, Patrick LEFEBVRE, Olivier CORNET, Marine GOURS, Pierre CAILLET, Michel DEJEAN, Jean-Marc DEVIC

ETAIT ABSENT EXCUSE : Louis ANGLAS remplacé par sa suppléante Dominique LEVASSEUR

SECRETAIRE : Jean-Michel CAZAUX

ORDRE DU JOUR

1. Installation du nouveau comité syndical du SIVOM
2. Désignation du doyen de l'assemblée pour présider l'élection du Président
3. Désignation du secrétaire de séance
4. Fixation des indemnités de fonction (Président et vice-présidents)
5. Approbation du PV du 11/03/2026
6. D.O.B. (débat d'orientation budgétaire)
7. Questions diverses

Étaient présents lors de la séance, le Président de séance, Monsieur Michel CASTAN, désigné en qualité de doyen d'âge, le secrétaire de séance, Monsieur Jean-Michel CAZAUX, ainsi que les assesseurs désignés, Madame GOURS et Monsieur PAREDES.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Président de séance procède à l'appel des membres du comité syndical et constate que le quorum est atteint, permettant la tenue de la séance dans les conditions réglementaires.

2. MISE EN PLACE DE LA SÉANCE

Le comité syndical procède à la mise en place de la séance. Monsieur Michel CASTAN le doyen d'âge est désigné Président de séance. Les deux plus jeunes membres de l'assemblée sont désignés assesseurs, à savoir Madame GOURS et Monsieur PAREDES. Monsieur Jean-Michel CAZAUX est désigné secrétaire de séance.

À l'issue de ces désignations, le doyen d'âge invite l'assemblée à procéder à l'élection du Président du SIVOM.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 MARS 2026

Le procès-verbal de la séance du 11 mars 2026 est soumis à l'approbation du comité syndical. Après en avoir délibéré, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Décision : adoption

Votants : 28	Pour : 28	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

4. ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Le Président de séance invite les membres à présenter leur candidature à la fonction de Président du SIVOM. Une seule candidature est enregistrée, celle de Monsieur Yves CARON-JOURDA.

Il est procédé au vote à bulletin secret. Il est constaté 28 votants, aucun bulletin blanc ni nul, et 28 suffrages exprimés. La majorité absolue étant fixée à 15 voix, Monsieur Yves CARON-JOURDA obtient la totalité des suffrages exprimés.

En conséquence, il est proclamé élu Président du SIVOM des Plaines et Coteaux du Volvestre et est immédiatement installé dans ses fonctions. Il prend alors la présidence de la séance.

5. ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

Le Président nouvellement élu rappelle que le comité syndical doit fixer le nombre de vice-présidents appelés à l'assister. Après délibération, il est décidé de fixer ce nombre à trois.

Il est ensuite procédé à l'élection des vice-présidents au scrutin uninominal secret.

À l'issue des opérations de vote, sont élus :

Monsieur Jean-Michel CAZAUX en qualité de premier vice-président, Monsieur Miguel JOSSE en qualité de deuxième vice-président, et Monsieur Daniel ESCORIHUELA en qualité de troisième vice-président.

Ces élus sont immédiatement installés dans leurs fonctions. Le comité syndical autorise le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette décision.

6. BUREAU SYNDICAL

Conformément aux statuts du SIVOM, le bureau syndical est composé du Président, des vice-présidents et de deux membres supplémentaires.

Après appel à candidatures, Monsieur Michel DEJEAN et Madame Carole PORQUERAS se portent candidats. Il est procédé à leur élection au scrutin secret.

À l'issue du vote, Monsieur Michel DEJEAN et Madame Carole PORQUERAS sont élus membres du bureau syndical et immédiatement installés dans leurs fonctions.

7. CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le secrétaire de séance procède à la lecture de la Charte de l'élus local.

Le comité syndical prend acte de cette lecture ainsi que de la remise de la charte et des documents afférents à l'ensemble des membres de l'assemblée.

8. INDEMNITÉS DE FONCTION

Le Président rappelle les dispositions relatives aux indemnités de fonction des élus locaux et propose de reconduire les taux précédemment appliqués.

Il est ainsi proposé de fixer l'indemnité du Président à 16,93 % de l'indice brut terminal de la fonction

publique et celle des vice-présidents à 4,80 %.

Après délibération, le comité syndical approuve cette proposition

Décision : adoption

Votants : 28	Pour : 28	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

9. DÉLÉGATIONS AU PRÉSIDENT

Afin d'assurer le bon fonctionnement du syndicat, le comité syndical décide de déléguer au Président un ensemble de compétences relatives notamment aux emprunts, aux marchés publics, à la gestion patrimoniale, aux assurances, aux actions en justice, ainsi qu'à diverses décisions de gestion courante. Le Président rendra compte de l'exercice de ces délégations à chaque réunion du comité syndical.

Décision : adoption

Votants : 28	Pour : 28	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

10. DÉLÉGATIONS DES VICE-PRÉSIDENTS

Le Président procède ensuite à la répartition des délégations entre les vice-présidents.

Monsieur Jean-Michel CAZAUX est chargé des ressources humaines et assure la suppléance du Président en cas d'absence. Monsieur Miguel JOSSE est chargé des affaires relatives à l'informatique et au tourisme. Monsieur Daniel ESCORIHUELA est quant à lui chargé du service SAAS.

Il est précisé que les vice-présidents assureront une présence au sein du SIVOM à raison d'une demi-journée hebdomadaire, afin de garantir un suivi régulier des dossiers relevant de leurs compétences respectives et d'assurer la continuité du service.

Décision : adoption

Votants : 28	Pour : 28	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

11. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

Le comité syndical engage ensuite le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026.

Le Président expose les grandes orientations retenues, lesquelles s'inscrivent dans une logique de restructuration du SIVOM, prenant en compte l'avenir du personnel. Il rappelle notamment la volonté de réduire la fiscalité et de céder progressivement le patrimoine du syndicat.

Il est également rappelé que la gestion financière restera prudente, sans recours à l'emprunt, sans embauche nouvelle, sans investissement lourd et avec une maîtrise stricte des dépenses en fonction de la trésorerie disponible.

Plusieurs projets de cession sont évoqués, notamment concernant divers bâtiments et terrains situés sur le territoire du syndicat.

Des investissements limités sont néanmoins envisagés, sous réserve de la disponibilité de la trésorerie.

Décision : adoption

Votants : 28	Pour : 28	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

12. FISCALITÉ 2026

Le comité syndical décide de maintenir les taux de fiscalité à leur niveau actuel. Il est précisé que ces éléments s'inscrivent dans le cadre des recommandations et du contrôle exercé par la Chambre régionale des comptes.

13. PARTICIPATION DES COMMUNES 2026

La participation financière des communes membres est maintenue dans les conditions définies, conformément aux orientations budgétaires et aux prescriptions de la Chambre régionale des comptes.

14. RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Le Président présente le rapport d'orientation budgétaire relatif à l'ensemble des budgets du SIVOM, comprenant le budget principal ainsi que les budgets annexes.

• QUESTIONS DIVERSES

- Il est décidé de fixer la date de la prochaine séance du comité syndical, consacrée au vote du budget 2026, au 22 avril 2026.
- Il est rappelé aux communes la nécessité de transmettre en amont les informations relatives aux manifestations ainsi que les besoins en matériel, afin de permettre une meilleure organisation du service technique.

- La commune de Lavelanet-de-Comminges, membre du syndicat, s'engage à acquérir le terrain destiné à accueillir une citerne souple pour la lutte contre l'incendie. Elle s'engage également à rembourser au SIVOM le coût des travaux liés à l'installation de cet équipement, dès leur réalisation.
- La commune de Rieux-Volvestre indique qu'elle mettra en place une location partagée d'un télescopique avec le SIVOM.
- Rappel :
 - changement du l'onduleur, commune de Lacaugne
 - remplacement de la borne de vidange sur l'air de camping-car avec une prise en charge des travaux de 50% par la commune de Rieux-Volvestre
- Le comité syndical convient de planifier les réunions du bureau syndical chaque premier mercredi du mois, ainsi que les réunions du comité syndical chaque deuxième mercredi du mois à 18h30.
- Il est précisé qu'une offre d'un acquéreur potentiel est toujours attendue concernant le projet d'acquisition de la cuisine centrale du SIVOM.
- Le Maire de Salles-sur-Garonne informe l'assemblée qu'il s'est rapproché de l'Agence Technique Départementale afin d'obtenir des précisions concernant le dossier relatif à la reprise de la compétence « restauration » par sa commune. Le comité syndical prend acte de cette information.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Le Président,
Yves CARON-JOURDA

Le secrétaire,
Jean-Michel CAZAUX